



16 février 2021. Public Sénat. Projet de loi habilitant le Gouvernement à prendre les mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour assurer la conformité du droit interne aux principes du code mondial antidopage et renforcer l'efficacité de la lutte contre le dopage.

PUBLIC  
SENAT

## **Dopage : « Nous avons un devoir d'exemplarité dans la perspective des grandes compétitions que nous allons accueillir » estime Elsa Schalck**

**Dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024, mais aussi de la coupe du monde de rugby en 2023, les sénateurs se sont penchés sur la transposition dans notre droit du Code mondial antidopage, qui a fait peau neuve en 2021.**

**L'occasion pour les sénateurs de faire un point sur la politique nationale et internationale de lutte contre le dopage, qui semble inadaptée à l'enjeu.**

**Le 17 fév 2021** Par Laureène Vion

Rares sont les séances publiques aussi consensuelles au sein de l'hémicycle. Il faut dire que le sujet n'incite pas à entrer dans de longs débats, tant la crédibilité de la France en matière sportive et de santé risque d'être malmenée sur la scène internationale. Si l'on peut penser que le sport est un sujet à mettre au second plan, les sénateurs rappellent les enjeux qui y sont liés : « Le sport est un vecteur de valeur important dans une société, notamment en termes d'équilibre et de santé » précise Jean- Pierre Decool, sénateur Les indépendants. Les sénateurs déplorent d'ailleurs un manque de débat de fond sur la question, faute de temps.

Elsa Schalck, rapporteure de la commission de la culture, se réjouit néanmoins de la future transposition du Code mondial antidopage, qui viendra « renforcer l'éthique du sport », tout en qualifiant le dopage de « véritable fléau, car il nuit aux valeurs mêmes que le sport véhicule ».



16 février 2021. Public Sénat. Projet de loi habilitant le Gouvernement à prendre les mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour assurer la conformité du droit interne aux principes du code mondial antidopage et renforcer l'efficacité de la lutte contre le dopage.

La lutte contre le dopage est donc un enjeu de santé publique, mais aussi un enjeu de compétitivité et « d'exemplarité ». Un pays qui reçoit très prochainement la coupe du monde de rugby et les Jeux Olympiques ne peut se permettre d'ignorer la question.

## **Pas de « révolution », mais un renforcement de « l'efficacité de la lutte contre le dopage » au niveau national**

La politique française de lutte contre le dopage n'a pas manqué le top départ, même si elle ne se situe pas en tête de peloton. Le sénateur socialiste Jean-Jacques Lozach s'est empressé de rappeler que « la France figure parmi les pays leader de la lutte contre le dopage ».

Néanmoins, l'urgence de la situation nécessite davantage d'efforts. En effet, Thomas Dossus, sénateur membre du groupe écologiste, alerte sur le fait que « le dopage n'est pas un acte accompli uniquement par des athlètes soucieux de s'assurer des meilleurs classements. C'est une pratique présente dans tout le sport ».

Les sénateurs proposent ainsi plusieurs points d'amélioration. Tout d'abord, un amendement du sénateur centriste Claude Kern propose de donner un réel pouvoir d'enquête administrative à l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), qui ne peut aujourd'hui procéder à de véritables auditions ou convocations. « L'AFLD demande des pouvoirs similaires à d'autres autorités indépendantes, comme l'Autorité des marchés financiers (AMF) » affirme Elsa Schalck, rapporteure de la commission de la culture. D'autres questions restent en suspens, comme celle du modèle économique et du budget alloué au laboratoire antidopage, précédemment rattaché à l'AFLD, qui doit désormais rejoindre la faculté de pharmacie de l'université Paris Saclay.

La ministre déléguée chargée des sports, Roxana Maracineanu, se veut rassurante : les réponses à ces questions se trouveront dans l'ordonnance de transposition, et les prérogatives de l'AFLD seront « des prérogatives dont aucune autre organisation antidopage dans le monde ne disposera

». S'agissant de la mise en conformité de la France avec les règles internationales antidopage, la ministre s'engage à ce que l'objectif soit atteint, en rappelant que le gouvernement est « prêt à 99% du travail ». Cette mise en conformité doit intervenir avant le 12 avril 2021, sous peine de voir les athlètes français exclus de la compétition internationale.



16 février 2021. Public Sénat. Projet de loi habilitant le Gouvernement à prendre les mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour assurer la conformité du droit interne aux principes du code mondial antidopage et renforcer l'efficacité de la lutte contre le dopage.

## **Pour une lutte efficace contre le dopage, la cohésion internationale est cruciale.**

La France s'est engagée à participer à la lutte contre le dopage au niveau international en signant une convention internationale contre le dopage. Ainsi, elle se voit dans l'obligation de respecter les décisions prises par l'Agence mondiale antidopage (AMA), comme la nécessité de transposer le Code mondial antidopage avant le 1er janvier 2021. « Sans une collaboration de tous, la lutte contre le dopage perd son efficacité et le sport perd son cap » souligne Jean-Pierre Decool, sénateur Les indépendants. Ce dernier s'accorde ainsi avec son homologue, le sénateur socialiste Jean-Jacques Lozach, qui précise également que « la lutte contre le dopage doit être portée au niveau national et international, avec l'AMA ».

Le sport semble donc être un domaine qui facilite la cohésion. Jérémie Bacchi, sénateur communiste, y voit même « une arme diplomatique ». Véritable vecteur d'influence sur la scène internationale, il peut également être utilisé comme une arme politique. En témoigne la promulgation du récent "Rodchenkov Act" permettant aux autorités américaines de poursuivre toute personne impliquée dans un système international de dopage, quelle que soit sa nationalité. « Cette décision pourrait saper la capacité de l'Agence mondiale antidopage à accomplir sa mission antidopage » avertit Bernard Fialaire, sénateur RDSE. Pas si diplomatique que ça, donc. Surtout, la lutte contre le dopage perd de son importance lorsqu'on constate les moyens qui lui sont accordés. « Le budget de l'AMA s'élève seulement à 32 millions d'euros, soit 5% du seul budget du PSG » déplore Jean-Jacques Lozach, sénateur socialiste. Pour se donner les moyens de lutter contre le dopage, les sénateurs ont donc compris l'importance de l'esprit d'équipe.

Publié le : 17/02/2021 à 14 :53 - Mis à jour le : 17/02/2021 à 15 :13